



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Beauce-Centre  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance tenue le 15 octobre 2024 a adopté le règlement d'emprunt suivant :

### **Règlement d'emprunt 703-24 décrétant un emprunt de 500 000 \$ et des dépenses de 500 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule de déneigement**

Que le 4 novembre 2024 entre 9h00 et 19h00, un registre a été ouvert au bureau de l'hôtel de ville pour permettre aux personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, de demander que ce règlement soit soumis à une approbation référendaire, en y inscrivant leur nom et qualité et en y apposant leur signature.

Qu'à la fermeture des registres à 19h00, aucune signature n'a été enregistrée pour ce règlement et que par conséquent, le règlement est réputé approuvé par les électeurs habiles à voter.

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt 703-24 décrétant un emprunt de 500 000 \$ et des dépenses de 500 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule de déneigement en date du 13 novembre 2024.

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce  
Ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2024

Nancy Giguère  
Greffière